

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 26.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	0 degré dessus zéro.	60 degrés.	700 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 heures 48 m.	0 hen.	6 heures 5 m. 59 13 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Deunencques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, 32 francs pour 6 mois, 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 26 mars 1840.

DISCUSSION DES FONDS SECRETS.—DISCOURS DE M. THIERS.

Dans ces derniers temps, M. Thiers était bruyant. Du geste et de la voix, il animait la presse opposante; il lançait des traits acérés à la royauté, il se hissait jusqu'à elle, il la défiait en annonçant qu'il escaladerait le ministère. On pouvait croire qu'il voulait véritablement mettre en pratique la maxime *le roi règne et ne gouverne pas*. Voilà enfin M. Thiers président du conseil; le voilà au but qu'il voulait atteindre. D'où vient qu'il se montre faible et irrésolu? Après avoir renversé le ministère Molé, étranglé avec ses muets le 12 mai, comment se fait-il qu'il tremble, et que, devant cette chambre de députés qu'il a si souvent trouvée complaisante, il se sente défaillir? Il est aux prises avec ses ennemis, et avant de combattre il leur demande à transiger.

Nous avons sous les yeux le discours qu'il a prononcé devant la chambre; toutes ses parties sont décolorées et sans force. M. Thiers a voulu ouvrir la discussion pour conjurer l'orage. Il a, selon nous, fait preuve par là d'hésitation. Que dit son discours? quels principes pose-t-il? Qu'on le retourne en tous sens, on n'y voit que cette pensée: Je ne modifierai rien à la situation générale.

Dans ce moment où la stagnation est dans les affaires, où la misère va croissant chaque jour, M. Thiers trouve qu'il n'y a véritablement à faire qu'une seule chose, à réviser l'article des lois de septembre relatif à l'attentat. N'est-ce pas là de la dérision? Eh! mon Dieu! le ministère du 12 mai en aurait dit tout autant. Disons même qu'il touchait à des questions d'un ordre plus élevé, puisqu'il voulait aborder celles qui sont relatives à la liberté individuelle et aux offices.

M. Thiers, en déclarant que la réforme électorale n'était pas l'objet de ses préoccupations, s'est nettement placé dans le système du 13 mars; il a nettement averti le pays qu'il n'avait rien changé à ses anciennes tendances, et qu'il ne fallait voir en lui que l'homme qui a prêté appui à Casimir Périer et à M. de Broglie. Nous n'avions pas besoin des déclarations de M. Thiers pour le savoir; nous n'avions pas besoin qu'il nous apprit ses sollicitations auprès de M. de Broglie pour comprendre que l'élément doctrinaire avait plus ses sympathies que la gauche, son cortège de commis nous l'avait suffisamment révélé. La gauche n'est donc pour lui qu'un moyen. Ne pouvant se passer de ses votes pour repousser son antagoniste, M. Molé, il s'en sert; il veut gouverner par elle, mais sans elle. Etrange prétention! abandon plus étrange encore de toute dignité de la part de ceux qui acceptent un pareil rôle! C'est pour aider M. Thiers que la gauche a cessé de s'occuper de la réforme électorale. Aussi, quand il a dit avec outrecuidance que la réforme électorale n'avait pas d'actualité, M. Barrot s'est tu, et lui a donné sur ce point la mesure de sa complaisante docilité.

A la vérité, le pays ne juge pas comme l'opposition dynastique, et les nombreuses pétitions qui ont été déposées sur le bureau de la chambre contredisent gravement les assertions du président du conseil.

Si le nouveau ministère se montre facile dans tout ce qui touche la politique intérieure, on peut dire qu'il se montre lâche pour notre politique extérieure.

Les questions d'Ancone, d'Espagne, de Belgique, a dit M. Thiers, sont vidées, c'est-à-dire qu'elles sont maintenant décidées sans appel; les voilà classées dans le rang des faits accomplis. Avec cette théorie, une nation ne pourra jamais refaire sa position compromise; elle ne pourra pas à des traités honteux en substituer de glorieux; c'est bien là la maxime: « Chacun chez soi », sous une forme nouvelle.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

ALEXANDRE EN ORIENT.

De grandes révolutions se préparent en Orient. Pour qui observe la marche de la politique moderne dans des contrées qu'elle semblait avoir oubliées depuis long-temps, il est impossible de ne pas reporter ses regards sur l'antiquité avec un surcroît de curiosité et d'intérêt. La Russie s'avance lentement vers la Perse et vers l'Inde par la mer Caspienne, le Caucase et la mer Noire. L'Angleterre fraie des chemins nouveaux à sa navigation de l'embouchure de l'Indus à celle de l'Euphrate et même à celle du Nil. Ce que deux puissants empires essaient avec tant d'efforts et de circonspection, Alexandre l'accomplit seul en moins de douze années. Les conquérants d'aujourd'hui ne font guère que se traîner dans les mêmes sentiers que le jeune triomphateur traçait en courant.

Avant de commencer son expédition contre les Perses, Alexandre veut s'assurer qu'il ne laissera pas d'ennemis derrière lui; il réduit à la soumission et à l'impuissance les Illyriens, les Triballiens, les Thraces, tous les peuples des bords occidentaux de la Propontide et du Pont-Euxin, presque toute la Turquie européenne d'aujourd'hui; il franchit le Danube, atteint les Gètes et les Scythes; on croit qu'il veut entrer en Asie en tournant la mer d'Asow, mais ce n'est pas son dessein: nous le verrons plus tard passer d'Asie en Europe en traversant le Tanaïs.

Il revient sur ses pas, détroit Thèbes, soumet Athènes, entre dans la province de Bysance dont il avait achevé la conquête commencée par son père, arrive aux bords de l'Hellespont où sa flotte l'attend, s'embarque, et aborde la rive asiatique à

M. Thiers ne veut pas que la France touche aux traités de 1815, aux traités nouveaux de la Hollande et de la Belgique; il accepte tout, même la légitimité du roi de Hanovre.

Encore une fois, que vient donc faire M. Thiers? pour-quoi tant de bruyantes paroles, tant d'excitations violentes? Que nous importe à nous, ainsi que nous l'avons déjà dit, que ce soit le roi ou lui qui gouverne, si c'est toujours la même politique, les mêmes errements, si nous nous trainons dans le passé?

Si le parti de la cour était composé de gens moins passionnés, s'il avait d'autre part moins de prétentions personnelles à satisfaire, évidemment il se serait adouci. Que reproche-t-il à M. Thiers? son alliance avec la gauche? Mais ses explications devaient rassurer les plus timides; voici ce qu'elles signifient: Messieurs, n'ayez nulle peur de mes alliés; je vous les amène avec peau neuve. Ces hommes d'opposition ont été à mon école depuis trois ans; ils sont maintenant parfaitement dressés. Vous les avez entendus crier au scandale, quand autrefois un ministère demandait des fonds secrets; je vous affirme qu'ils sont prêts à les voter. Vous vous rappelez quel vacarme ils ont fait à l'époque de la discussion des lois de septembre; sur ce point ils reconnaissent aussi leurs torts: ils acceptent la législation qu'ils appelaient draconienne; seulement, pour la forme, nous y touchons dans une simple définition d'attentat. Question de forme, de pure forme. Quant à la réforme, je l'ajourne indéfiniment, toujours avec l'aide de l'opposition. La reconnaissez-vous encore? elle est devenue bonne personne; elle est souple et docile; je la rendrai plus souple encore. Attendez donc. Toute réclamation qui vous fatiguera sera mise hors de litige.

Cette proposition d'accommodements n'a pas séduit les 221; la raison en est simple. Le parti de la cour combat tout à la fois pour les choses et pour les personnes; il sait maintenant à quoi s'en tenir sur la gauche et sur M. Thiers; il n'a aucune inquiétude sur ses tendances, il en a d'avantage sur la manipulation des fonctions publiques; il aime mieux exploiter le pouvoir pour son compte que de l'exploiter de comote à demi.

Au château, on a des répugnances contre les personnes de bas étage; M. Thiers a beau s'environner de luxe, faire de folles dépenses, il n'est toujours qu'un journaliste parvenu. Son antagoniste, au contraire, est de bonne maison; il n'est pas sorti des barricades, il est accepté par la diplomatie étrangère, il est homme de naissance, et c'est beaucoup aux Tuileries.

La difficulté de la situation est donc bien plus dans les personnes que dans les choses: les faits d'ailleurs le prouvent. M. Thiers, président du ministère du 22 février, inclinait vers l'amnistie; il ne lui a pas été possible alors de la faire accepter: c'est à M. Molé qu'on a réservé cet avantage. M. Thiers aujourd'hui ne voit apparaître qu'une seule question pressante, celle qui concerne la définition de l'attentat en matière de presse; il ne lui sera peut-être pas possible d'essayer cette légère modification. Vienne M. Molé, et il présentera une nouvelle loi de la presse. Ceci est-il clair? Ce que M. Thiers et la gauche ne comprennent pas, nous le concevons, nous qui voyons tous ces misérables débats avec calme. En face des résistances de la cour, un homme de cœur se serait tenu debout, le président du conseil s'est abaissé; là où il aurait fallu montrer de l'énergie, il a paru faible.

Le parti de la cour ne se montre fier et haineux que par cette raison que les hommes qui traitent au nom de la révolution le font chapeau bas, que par cette raison aussi qu'ils méconnaissent les tendances nationales. Le pays n'a plus rien à craindre de la cour; il l'a vaincue dans ses pré-

tentions violentes, répressives et pécuniaires. Désormais son lit est fait, elle n'ira pas plus loin.

Nous ne pouvons pas préjuger quelle sera la décision de la chambre dans la question des fonds secrets; cependant les explications de M. Thiers indiquent qu'il est loin d'avoir de grandes espérances, elles font même pressentir un échec. Quant à nous, si le ministère est renversé, nous serons loin de le regretter, car il ne peut que continuer une situation déplorable. Pour donner satisfaction aux besoins généraux du pays, il faut autre chose qu'une intrigue et qu'une transaction illusoire. Les transactions entre les partis sont comme les traités entre les peuples. Malheur aux peuples qui font des traités honteux, car ils pèsent sur eux pendant de longues années! malheur aussi aux partis qui croient transiger, quand ils ne reçoivent que de vaines garanties! La base de toute transaction doit être la conquête de libertés nouvelles, de droits méconnus et d'institutions pressantes.

Hors de là, il n'y a que fausseté dans les transactions, ou plutôt il n'y a pas de transactions.

M. Thiers a fait entendre le mot de transaction, et en même temps il a rappelé qu'il était homme de la révolution. Si M. Thiers croit représenter la révolution de 1830, son erreur est grande. Ceux qui l'ont faite, qui ont voulu qu'elle portât en elle des résultats utiles, ne lui reconnaissent pas ce mandat, pas plus qu'ils ne demandent de transaction, c'est-à-dire grâce ou merci; car c'est demander grâce ou merci, que de parler de transaction en cédant sur tous les points. A quoi bon une transaction qui ne refait rien et laisse toutes choses en l'état?

Nous recevons la lettre suivante:

Au Rédacteur du Censeur.

Paris, le 22 mars 1840.

Monsieur,

On vient de m'apprendre que le Censeur m'a désigné dans le nombre des 226 députés qui ont refusé de discuter la loi de dotation; c'est une erreur que je tiens à rectifier. J'ai voté dans le sens contraire, et j'espère que vous voudrez bien le faire connaître en insérant cette lettre.

LAURENS-HUMBLOT,
Député de l'arrondissement de
Troyes (Aube).

Chronique Lyonnaise.

Le congrès musical de Chalon-sur-Saône que nous avions annoncé à nos lecteurs a eu lieu le dimanche 22 mars avec toute la solennité qu'on devait attendre de l'empressement des populations voisines. Treize villes ont répondu à l'invitation des Chalonnais, et, comme l'a dit un des poètes qui ont chanté cette fête musicale:

Lyon, Beaune et Dijon, Mâcon, Dole et Tournus,
Seurre et Lons-le-Saunier, Louhans et Bourg en Bresse,
Chaque ville a tenu sa loyale promesse.

Il est fâcheux que le vers n'ait pas été assez élastique pour admettre Nuits, Meursault et Thoissey qui avaient aussi de joyeux représentants.

Cent soixante-dix convives ont été réunis dans un magnifique banquet que M. le maire a présidé, et dont M. le président et MM. les membres de la société philharmonique de Chalon ont fait les honneurs d'une manière parfaite.

Après le banquet, la jolie salle de spectacle de Chalon, décorée nouvellement avec tout le goût des premiers artistes parisiens, a reçu 7 à 800 personnes dont les places étaient retenues depuis long-temps.

Un orchestre de 180 à 200 musiciens a exécuté, avec un

la tête de 30,000 fantassins et de 5,000 chevaux. « Vous voyez, dit Montesquieu en parlant de la première campagne d'Alexandre, une guerre comme celle que César fit depuis dans la Gaule. » Nous pourrions dire aujourd'hui: « Une guerre comme celle que les Russes ont faite en 1828 et 1829. »

Parvenue en Asie, il court en combattant le long des côtes de la Méditerranée, depuis le Granique jusqu'au Nil, pour séparer les armées persanes de leur marine. Après la bataille d'Issus, il laisse Darius fuir vers l'Euphrate, renverse sa puissance en Egypte, s'arrête un moment pour fonder Alexandrie, et revient achever son ennemi à Arbelle. Les batailles d'Issus et d'Arbelle nous ramènent sur le théâtre des combats que se livrent depuis neuf ans la Turquie et l'Egypte dans les défilés du Taurus, dans l'Anatolie, sur les bords de l'Euphrate. Gaza et Memphis nous rappellent les luttes et les travaux des Français.

Maître de la Perse jusqu'à l'Indus, Alexandre s'élance dans la Bactriane avec une incroyable rapidité et atteint les limites septentrionales de l'ancien empire de Cyrus, jusqu'à l'Oxus, au Caucase, à la mer Caspienne, visite des pays, dompte des peuples inconnus à la Grèce; il s'avance vers le nord-est, et comme s'il voulait envahir la Chine et le pays des Mongols. On croyait alors que la mer Caspienne faisait partie de l'Océan. A travers la géographie confuse des anciens historiens, on distingue, dans la relation de cette partie des conquêtes d'Alexandre, les lieux que les dernières campagnes des Russes nous ont fait mieux connaître, la Géorgie, la Circassie, le Kouban, Khiva, Tauris (l'ancienne Ecbatane), et jusqu'au pays de Hélat. Quinte-Curce peint les souffrances de l'armée macédonienne pendant une campagne d'hiver à travers les steppes du pays des Parapami-

sades. On croit lire un épisode de la retraite de Moscou. « Au milieu de ces solitudes où rien ne témoignait de la présence des hommes, l'armée souffrit tout ce qu'on peut endurer de maux, la misère, le froid, la fatigue, le désespoir. Beaucoup périrent par les effets inaccoutumés de la neige, beaucoup eurent les pieds gelés, un plus grand nombre perdit les yeux. La fatigue surtout était fatale à ceux qui voulaient reposer sur le sol glacé leurs corps défaillants; saisis par le froid, il ne leur était plus possible de se mouvoir et de se relever. Il fallait que leurs compagnons les tirassent de leur torpeur en les secouant avec violence, et les fissent marcher pour les empêcher de mourir. Alors seulement le mouvement leur rendait un peu de vigueur... Le roi parcourait les rangs à pied, relevant ceux qui tombaient, et soutenant de son corps ceux qui ne pouvaient avancer. Il était partout, à la tête, au centre, dans les derniers rangs, multipliant pour lui la longueur du chemin et le travail de la marche. »

Les anciens regardaient le Tanaïs comme la barrière qui séparait l'Europe de l'Asie. Alexandre, parvenu aux bords du fleuve, y bâtit une ville qui reçut comme celle du Nil le nom d'Alexandrie. Il y employa dix-sept jours. Il parait que cette ville existait encore du temps de Quirce-Curce. C'était une forteresse destinée à tenir en respect les peuples des deux rives. Déjà il avait fait construire dans le Caucase des fortifications pour en dominer les défilés. Il passa le Tanaïs en présence des Scythes qu'il chassa devant lui. Il était rentré en Europe; mais son dessein n'était pas de retourner dans ses états par ce chemin et de regagner la Thrace en traversant le Danube. Satisfait d'avoir rappelé son nom aux nations des côtes occidentales du Pont-Euxin, il repassa le Caucase, revint dans la capitale de la

ensemble auquel il était difficile de s'entendre, l'ouverture de *Missolonghi* de Hérold, la symphonie en ut de Beethoven et l'ouverture de *Guillaume Tell* de Rossini. Trente à quarante enfants des écoles primaires remplaçaient les voix de femmes dans les chœurs, qui ont été chantés d'une manière remarquable.

Neuf duos ou solos de voix ou d'instruments ont été écoutés dans un religieux silence, et applaudis avec enthousiasme par un auditoire animé de la plus vive sympathie pour cette solennité musicale.

Les artistes, qui ont tous également excité l'admiration des auditeurs, ont exécuté les morceaux suivants :

MM. Alday (Francisque), de Lyon, et Mercier, de Dijon, une symphonie concertante de Kreutzer; Baumann, de Lyon, un concerto de Ghis; Vanderheydn, de Lyon, un air varié de Franchomme sur le motif des *Deux Nuits*; Donjon, de Lyon, un air varié de flûte de sa composition; Mme Servajean, de Lyon, l'air de *Grâce* de Robert-le-Diable; Mme Durand, de Chalon, un duo de *Tancrède* et deux romances. M. Mercier s'est fait entendre trois fois. Chacun de ces honorables artistes a reçu sa part d'une pluie de fleurs et de couronnes. Et pour citer encore le poète spirituel dont nous avons parlé :

Aux accords si brillants de sa flûte divine,
Donjon, j'en suis certain, eût séduit Proserpine.
Baumann eût fait danser Pluton et Lucifer.
Vanderheydn de sa basse, en modulant un air,
Eût calmé les ennuis des pauvres Danaïdes
Travaillant à remplir des tonneaux toujours vides.
Alday, par un prélude, eût enchanté Caron
Et traversé gratis le sinistre Achéron.
La voix de Servajean, qu'avec justice on loue,
Eût pu faire pâmer Ixion sur sa roue.
Le bel Endymion, tout-à-coup s'éveillant,
N'eût cessé d'admirer cette aimable Durand.
Tous ces talents si beaux, à magique puissance,
Réunis en ce jour, servent la Bienfaisance...

car ce produit de la fête est destiné aux pauvres.

MM. les Châlonnais ont pris une généreuse initiative dans la question de la moralisation des masses par les arts et la musique. L'autorité municipale, pour perpétuer la mémoire de cette belle fête, a fait frapper une médaille dont la distribution sera faite dans quelques jours à chacun des artistes et amateurs qui ont pris part au congrès musical. Espérons qu'un si noble exemple ne sera pas perdu pour notre cité qui doit se montrer digne en tout du premier rang auquel elle a le droit de prétendre en province.

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Le tribunal de police correctionnelle de Marseille vient d'infliger un juste châtement à trois filoux qui, déjà repris de justice, avaient, dans le courant du mois de février dernier, imaginé une audacieuse escroquerie dont un capitaine marchand de la marine russe fut sur le point de devenir victime. Un hideux guet-apens avait été ourdi par les nommés Cadenel, Bremond et Trullet contre ce capitaine qui, attiré dans un piège, s'était engagé à donner à ces trois individus une somme de mille francs. Ceux-ci, prenant les allures et la qualification d'agents de police, l'enlèrent à l'improviste dans un endroit isolé, où un autre escroc, qui a échappé jusqu'à présent aux poursuites de la police, l'avait conduit, sous prétexte de lui servir de guide. Enveloppé par ces trois malfaiteurs, le capitaine russe, s'attendant à être la victime d'un assassinat favorisé par la nuit et l'isolement, offrit sa montre et quarante francs; les filoux refusèrent cette modique somme, et l'ayant ramené à son bord, lui dirent qu'ils viendraient le lendemain recevoir de lui une somme de mille francs, le menaçant, en cas de non-exécution de sa promesse, de le livrer à la justice du pays. On comprendra que ces misérables, se donnant pour agents de police, avaient voulu effrayer le Russe, en lui persuadant que sa promenade avec un escroc recevrait de la justice une interprétation criminelle. Mais la police avait été avertie, et quand les trois filoux parurent sur le pont du navire russe, ils furent immédiatement saisis et conduits en prison. Samedi Cadenel et Bremond, pour faits d'usurpation de titres et de tentative d'escroquerie, ont été condamnés à dix ans de réclusion, à un nombre égal d'années de haute surveillance, et Trullet à cinq ans de réclusion et autant de surveillance, à l'expiration de sa peine. Ce Trullet, né à Constantinople de parents français, y avait été condamné à un an d'emprisonnement pour vol. Il avait subi sa peine à Marseille. Cadenel et Bremond ont déjà purgé plusieurs condamnations pour divers délits d'escroquerie. »

Bactriane, et fit les apprêts de son expédition dans l'Inde. Il lui avait fallu plus d'une année pour s'affermir entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin avant de reprendre la route de l'Orient. C'était un siècle dans la courte vie d'Alexandre. Nous comprenons maintenant les longs préparatifs de la Russie. Entre autres mesures de prudence, il incorpora dans son armée trente mille jeunes soldats tirés des principales familles des provinces conquises; c'étaient à la fois des recrues et des otages. C'est à Bactres qu'il établit, — si l'on peut parler ainsi, — son quartier-général.

C'est ici le lieu de rappeler le plan qui fut convenu entre Napoléon et le czar Alexandre, après le traité de Tilsitt, pour une expédition dans l'Inde. Le lieu du rendez-vous était Astrabad, sur la Caspienne. Trente-cinq mille Russes devaient y attendre trente-cinq mille Français, qui s'y rendraient par le Danube, la mer Noire, la mer d'Asow, le Tanais, le Volga, la mer Caspienne. Le temps était calculé de telle sorte que quarante-cinq jours étaient donnés aux deux armées pour franchir la distance d'Astrabad à l'Indus. Ce plan était digne de Napoléon et d'Alexandre le Grand.

Maître de tous les chemins, Alexandre gagna rapidement l'Indus et soumit presque tout le pays jusqu'au Gange, bâissant des villes et semant des colonies sur sa route. Il voulait explorer les côtes de l'Océan. Il fit construire une flotte sur l'Hydaspe, descendit cette rivière, entra dans l'Indus et navigua jusqu'à son embouchure. Il alla lui-même avec quelques vaisseaux reconnaître la mer, marqua les lieux où il voulait que l'on construisit des ports, des havres, des arsenaux. Ensuite il se sépara de sa flotte et prit la route de terre pour lui donner des

TIRAGE DES OBJETS D'ART ACQUIS PAR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS A SON EXPOSITION DE 1839.

Vue prise au environs de Lorient, tableau, par M. Bouquet, gagné par M. Donat.
Groupe de montagnards à Velletri, tableau, par M. Bouterwek, gagné par M. Martin.
Vue prise en Auvergne, tableau, par M. Coignet (Jules), échu au no 48, série 1069.
Le Roman, aquarelle, par Mlle Colin (Héloïse), gagnée par M. Silo-Cousins.
Vue du château de Flandres, aquarelle, par M. David, gagnée par MM. Joly et Delcroix.
Serre-papier (Paul et Virginie), bronze, par M. Debay, gagné par M. Landry.
Ruth et Booz, tableau, par M. Lestang-Parade, gagné par M. Castan-Brun.
Figure demi-couchée, bronze, par M. Desprez, échu au no 50, série 1114.
Groupe de fleurs, gouache, par M. Drevet, échu au no 32, série 1054.
Un Attelage normand, tableau, par M. Dubuisson, gagné par M. Rollard (Eugène).
Paysans génois jouant à la morra, tableau, par M. Duclaux, gagné par M. Coignet (Jules).
Vue prise aux environs de Lyon, tableau, par M. Duclaux, gagné par M. Isabey.
Vue de Lyon, tableau, par M. Fonville, gagné par M. Callow.
Paysage, tableau, par M. Goethals, gagné par M. Decaen.
Marine, tableau, par M. Goethals, gagné par M. Monier (Ivon).
Une Dame espagnole, dessin teinté, par M. Géniole, gagné par M. de Coutanel (Alexandre).
Une Paysanne bretonne, dessin teinté, par M. Géniole, échu au no 29, série 1121.
Vue prise à Chiavari, tableau, par M. Guindrand, gagné par M. Peillon.
Une Forêt en Bretagne, aquarelle, par M. Girard, échu au no 20, série 1052.
Un Cheval, bronze, par M. Geckter, gagné par M. Rochon.
Un Cheval, bronze, par M. Geckter, gagné par M. Couderc.
Une Amazone blessée, bronze, par M. Geckter, gagné par M. Roux.
Groupe de fleurs, gouache, par M. Gromier, gagnée par M. Saint-Joseph (le baron de).
Les Regrets, tableau, par M. Goyet, gagné par M. Lebreton.
Vue prise à Terraine, tableau, par M. Hostein, gagné par M. Lacroix de Laval.
Vues de l'Ile-Barbe et de la Tour de la Belle-Allemande, deux dessins, par M. Hostein, gagnés par M. Rémond.
Ancien lazareth de la Quarantaine et ancien couvent des Carmes-Déchaux, deux dessins, par M. Hostein, échus au no 2, série 1065.
Vue du vallon de Rochecardon et vue de l'Ile-Barbe, deux dessins, par M. Hostein, gagnés par M. Jarricot (Paul).
Aqueducs de Bonand et place Bellecour, deux dessins, par M. Hostein, gagnés par M. Geckter.
L'église de l'Observance et la fontaine de J.-J. Rousseau à Rochecardon, deux dessins, par M. Hostein, gagnés par M. Paradis.
Vue du village de Royat, aquarelle, par M. Hubert, gagnée par M. Chauvin (Louis).
Chevaux à l'abreuvoir, tableau, par M. de Lansac, gagné par M. Perras.
Environs de Paris, tableau, par M. Loubon, gagné par M. Lacroix.
Groupe de fleurs, gouache, par M. Magaud, gagnée par M. Montain.
Groupe de fleurs, gouache, par M. Maniquet, échu au no 22, série 1024.
Vue du port de Bastia, tableau, par M. Mercey, gagné par M. Angineur.
Vue du port du Havre, tableau, par M. Perrot, gagné par M. le duc d'Orléans.
Entrée de la Fusa, tableau, par M. Ponthus-Cinier, gagné par M. Neyraud.
Nature morte, tableau, par M. Renié, gagné par M. Bonafous (Franklin).
Vue intérieure du château de Vénasque, tableau, par M. Renoux, gagné par M. Guindrand.
Fleurs, tableau, par M. Saint-Jean, gagné par M. J.-B. Charles et Ce.
Un Intérieur, tableau, par M. Scheffer, échu au no 9, série 1091.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 24 mars. — Le vent nord-ouest, qui a soufflé avec une violence extrême pendant plusieurs jours, a suspendu tous les mouvements d'arrivée et de départ des bâtiments. Si le maréchal Valée a expédié un paquebot par extraordinaire, le temps l'aura retenu à Mahon.

Le bateau à vapeur *Etna*, parti le 15 pour Alger, a dû apprendre, s'il a touché à Mahon, la déclaration de guerre du Maroc, et l'annoncer au gouverneur-général. Par le prochain courrier, le maréchal demandera sans doute de nouvelles troupes, et nous nous attendons à voir expédier en Algérie cinq à six nouveaux régiments qui seront probablement envoyés en

secours et en recevoir. La flotte suivit la côte depuis l'embouchure de l'Indus, le long du rivage des pays des Orittes, des Ictiophages, de la Caramanie et de la Perse. Il fit creuser des puits, bâtir des villes; il voulait que les bords de cette mer fussent habités par des nations civilisées. Les deux chefs de la flotte, Nearchus et Onesicrite, ont fait le journal de cette navigation qui fut de dix mois. Ils entrèrent dans le golfe Persique, remontèrent l'Euphrate et rejoignirent le roi qui les attendait à Suze. Ainsi, bien avant les Anglais, Alexandre avait jeté dans l'Indostan les semences de la civilisation européenne; il avait frayé à sa marine un chemin de l'Indus à l'Euphrate. Qui sait, s'il eût vécu, jusqu'où il aurait poussé ses entreprises navales? Il avait touché en Egypte à l'extrémité de la mer Rouge; il lui restait à apprendre que cette mer s'ouvrait sur l'Océan. Celui qui était allé par mer des bords de l'Inde dans le cœur de la Perse ne pouvait-il pas aller par la même voie en Egypte?

Alexandre mourut à trente-deux ans. Pendant la maladie qui précéda sa mort, il se faisait encore raconter par Nearchus les détails de la navigation qui venait d'être accomplie. Ces récits exaltaient son génie; il avait conçu des desseins qui n'avaient rien de gigantesque après les travaux qu'il avait exécutés. Il ordonna aux gouverneurs de la Mésopotamie de faire couper des bois sur le Liban pour construire des carènes de vaisseaux à sept rangs de rames. Chypre devait fournir l'airain et les voiles. Il voulait soumettre les Arabes, subjuguier la Lybie, Carthage, toute l'Afrique jusqu'aux colonnes d'Hercule, gagner les Espagnes, longer les Alpes et les côtes d'Italie, et poursuivre sa route jusqu'en Epire.

Nous terminerons en citant un passage de Montesquieu, de-

ligne directe à Oran. Nous avons assez de bâtiments en rade pour transporter sur ce point huit à dix mille hommes, ainsi que les vivres et munitions qui leur seraient nécessaires pour quinze à vingt jours.

Le télégraphe est presque toujours en mouvement; le ministre de la marine demande quelle est la situation des bâtiments mouillés dans le port et en rade.

Le ministre de la guerre annonce, dit-on, au 6^e léger qu'il partira probablement pour l'Afrique, et l'invite à se tenir prêt à former ses bataillons de guerre. Il est question aussi du prochain départ pour Oran du 31^e de ligne en garnison à Marseille, et du 13^e léger qui fait partie de la division active des Pyrénées-Orientales.

Il est certain que le gouvernement ne peut voir avec indifférence l'intervention du Maroc dans nos affaires d'Alger. Le maréchal s'obstine à garder toutes les troupes et à laisser la province d'Oran dégarinée. Dès lors le ministère engagerait trop sa responsabilité, s'il n'expédiait de suite des troupes à Oran où une invasion de Marocains est imminente.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TUNIS, le 7 mars. — Nous sommes toujours à la veille d'une rupture ouverte avec le gouvernement napolitain, par suite des mauvais traitements que l'on a fait subir à un sujet de cette nation injustement accusé de meurtre. Une frégate napolitaine est venue dernièrement apporter des dépêches au consul; celui-ci se présenta devant le pacha qui l'accueillit assez mal et reçut la communication qu'on lui faisait avec des paroles et des gestes indécents. Ce n'est pas tout; le consul napolitain, ayant, comme tous ses collègues, une maison de campagne à la Marsa, avait élevé un mât pour son pavillon, à l'exemple des autres consuls; le bey lui a fait dire que son pavillon ne pouvait flotter que sur son habitation de la ville, et lui a ordonné d'enlever le mât en question; le consul s'y est formellement refusé, et deux hommes envoyés par le gouvernement ont été abattre ce mât à coups de hache. Il est impossible que le gouvernement napolitain ne demande pas réparation de l'insulte faite à son agent, et l'on s'attend à voir arriver quelques armements de Naples.

Depuis que la guerre sainte a été proclamée en Algérie, des fanatiques paraissent avoir organisé ici un système d'assassinats contre les chrétiens. Dernièrement, trois musulmans ont dévalisé deux boutiques de Maltais; quelques jours après, on trouva à quelque distance de la porte le cadavre d'un autre Maltais horriblement mutilé. Il est probable que ces deux crimes resteront impunis comme tant d'autres; il semble que le gouvernement, par son apathie et son indifférence, se fasse complice des assassinats commis contre des chrétiens.

Le vaisseau français *le Neptune* est resté quatre jours sur notre rade, venant de Toulon et allant renforcer l'escadre du Levant.

Le bateau à vapeur *le Brasier*, qui fait le service entre Tunis et Bone, est arrivé le 19 février.

NOUVELLES DU LEVANT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 17 mars. — D'après les dernières dépêches reçues de France, il paraît certain que le cabinet des Tuileries est disposé à prendre part aux conférences ouvertes sur la question d'Orient, sans renoncer d'ailleurs à ses sympathies pour Mehemet-Ali.

La Russie travaille toujours sous main à Constantinople pour amener la divan à lui permettre de faire entrer en Asie un corps d'armée d'environ 30,000 hommes qu'elle entretient près des frontières. Ici l'on croit que les Russes ont le projet de faire agir leurs troupes de concert avec l'armée turque que l'on réorganise actuellement à Malatia et à Koniah, où l'on va expédier de Constantinople tout le matériel de guerre nécessaire.

Depuis quelque temps il n'a été fait ni notifications ni communications au vice-roi de la part des représentants des grandes puissances. Mehemet-Ali continue avec ardeur ses formidables préparatifs de défense. Le régiment d'artillerie est arrivé du Caire ces jours-ci avec 70 pièces de campagne. On attend d'un moment à l'autre deux régiments de cavalerie.

Sélim-Pacha, qui commandait le 4^e corps de l'armée en Arabie, est arrivé ici pour prendre le commandement et la direction des fortifications d'Alexandrie. On attend d'un moment à l'autre Ibrahim, pacha de l'Yémen, et Kurschid, pacha du Néhedi, avec leurs régiments, qui formeront environ un effectif de 30,000 hommes de troupes régulières. L'Yémen est, en conséquence, abandonné par l'armée égyptienne, et il n'y restera qu'un seul corps sous le commandement d'Ismail-Pacha, pour protéger les lieux saints.

Selon les avis de Syrie, à la date du 27 février, on fait dans cette province les mêmes préparatifs de guerre qu'en Egypte. Les fortifications d'Acre reçoivent un accroissement important.

On peut juger, par ces immenses préparatifs, de la ferme résolution qu'a prise Mehemet-Ali de résister à toute espèce d'agression.

Mehemet-Ali est parti hier pour Rosette, par la voie du canal; de là il fera une excursion dans le Delta et au Caire. Il sera de retour dans dix ou douze jours. Le but probable de ce voyage improvisé est d'inspecter les fortifications qui s'élèvent de toutes parts et de vérifier si ses ordres à cet égard ont été

venu plus remarquable depuis que l'Angleterre cherche à donner une nouvelle direction à sa marine et à son commerce.

« Ce conquérant avait fondé Alexandrie dans la vue de s'assurer de l'Egypte; c'était une clé pour l'avenir, dans le lieu même où les rois ses prédécesseurs avaient une clé pour la fermer, et il ne songeait point à un commerce dont la découverte de la mer des Indes pouvait seule lui faire naître la pensée.

« Il paraît même qu'après cette découverte, il n'eût aucune vue nouvelle sur Alexandrie. Il avait bien, en général, le projet d'établir un commerce entre les Indes et les parties occidentales de son empire; mais, quant au projet de faire ce commerce par l'Egypte, il lui manquait trop de connaissances pour pouvoir le former. Il avait vu l'Indus, il avait vu le Nil; mais il ne connaissait pas les mers d'Arabie qui sont entre eux deux. A peine fut-il arrivé des Indes, qu'il fit construire de nouvelles flottes et navigua sur l'Euphrate, le Tigre, l'Euphrate et la mer; il ôta les cataractes que les Perses avaient mises sur ces fleuves; il découvrit que le sein Persique était un golfe de l'Océan. Comme il alla reconnaître cette mer, ainsi qu'il avait reconnu celle des Indes; comme il fit construire un port à Babylone pour mille vaisseaux et des arsenaux; comme il envoya cinq cents talents en Phénicie et en Syrie pour en faire venir des navires, qu'il voulait placer dans les colonies qu'il répandait sur les côtes; comme enfin il fit des travaux immenses sur l'Euphrate et autres fleuves de l'Assyrie, on ne peut douter que son dessein ne fût de faire le commerce des Indes par Babylone et le golfe Persique. »

(Commerce.)

exactement exécutés. En même temps il doit prescrire des mesures pour faire jouir ses sujets de la liberté du commerce.

Paris, 24 mars 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'heure du grand tournoi parlementaire a sonné. En ce moment, M. Thiers et ses adversaires sont en présence. Il ne faut pas donner à la question qui va se débattre plus d'importance qu'elle n'en a et qu'elle n'en mérite; ce ne sont pas les intérêts du pays qui vont être mis en discussion, ce sont les intérêts personnels de M. Thiers et ceux des hommes dont il a pris la place et le pouvoir qui vont se disputer le terrain: on voit qu'au fond le débat est assez restreint.

Nous ne voulons pas faire de conjecture sur ce qui va se passer, cependant nous pouvons dire que M. Thiers s'efforcera d'être sur tous les points le moins explicite possible; il cherche une majorité, et il ne sait où la prendre. Pour la trouver, il faudra que des suffrages lui viennent tout à la fois de la gauche et de la droite, c'est-à-dire de deux partis entre lesquels jusqu'à présent il n'a existé aucun point de contact. Pour arriver à les faire se donner la main, il faudra que M. Thiers déploie la plus grande habileté, et chez cet homme d'état l'habileté n'a jamais marché à côté de la franchise. Il faut donc s'attendre à voir M. Thiers dissimuler sa pensée avec un soin tout particulier, et prévoir, quoi qu'il arrive, une mystification pour l'une des deux opinions que sa politique tend à réconcilier.

— La réunion des 221, annoncée depuis trois jours, a eu lieu hier au soir chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu. Les journaux de la cour disent qu'elle était aussi nombreuse et aussi unie qu'aux assemblées précédentes. Aucun d'eux, toutefois, n'en dit le chiffre.

Le Temps dit qu'ils étaient 150 environ. M. Nogaret, doyen d'âge, a occupé le fauteuil. M. Bignon a lu un discours dans lequel il déclarait qu'un amendement, réduisant le million demandé de 100,000 fr., serait présenté, et qu'on n'avait pas à s'inquiéter des suites de l'adoption de cet amendement, attendu qu'on s'était assuré de l'adhésion d'un personnage illustre qu'il n'était pas nécessaire de nommer et qui serait prêt à présenter au roi, dans les vingt-quatre heures, une liste de ministres; il a dit encore ces paroles recueillies avec soin par la Presse et les Débats, à savoir que dans aucune éventualité les hommes ne manqueraient à la situation. La Presse dit que cette déclaration a excité une satisfaction unanime.

« Sans rechercher, dit un autre journal soldé par M. de Salvandy, si le fait dont plusieurs membres de la réunion ont eu à se plaindre touchait de près ou de loin aux fonds secrets, il a été reconnu qu'un très-grand nombre de lettres de convocation envoyées par le comité n'étaient point parvenues à leur adresse. »

On n'a rien décidé; une nouvelle réunion est indiquée pour demain mercredi.

— M. le capitaine Fallet, qui avait été condamné à deux mois de suspension pour avoir pris part à la manifestation réformiste du 12 janvier, vient d'être réélu, à l'unanimité, capitaine de sa compagnie, dans la 4^e légion. Dans la même compagnie, M. Dupoty, rédacteur en chef du Journal du Peuple, a été élu sous-lieutenant en premier.

Ces nominations ont vivement contrarié messieurs de l'état-major.

— Si l'histoire n'était pas là pour nous édifier sur les difficultés innombrables qu'a toujours rencontrées dans sa marche le progrès de l'esprit humain, le spectacle que nous donnent aujourd'hui la plupart des états représentatifs serait de nature, dit le Journal du Havre, à décourager les partisans les plus convaincus de l'excellence de ce système.

Presque tous les gouvernements constitutionnels de l'Europe sont en pleine crise ministérielle. La France d'abord, car, jusqu'à preuve du contraire, l'existence du cabinet est encore un problème à résoudre. En Belgique, le ministère vient d'être renversé par l'opposition nationale, et la royauté ne paraît pas peu embarrassée de recomposer une administration; en Portugal, le cabinet vient d'être recomposé, et la Suède enfin, en crise ouverte, attend, avec les membres éparés de son ancienne administration, qu'on lui en présente une autre en remplacement. Oserait-on assurer une longue existence à lord Palmerston, et peut-on dire que l'Espagne jouit du gouvernement représentatif?

En vérité, en présence de ces obstacles renaissants qui semblent partout s'opposer à la volonté des peuples de prendre part à l'administration de leurs affaires, n'est-on pas conduit à se demander si la machine représentative, telle que nous l'avons conçue, est bien combinée, et si elle peut fonctionner long-temps ainsi sans briser tous ses ressorts à la fois?

— C'est par erreur qu'on avait annoncé une amélioration dans la santé de Mme Laffargue. Cette dame est au contraire fort sérieusement malade. On lui a fait depuis quelque temps plusieurs applications de sangsues; elle a été souvent saignée au pied, et les personnes qui ont été admises à la voir dans sa prison assurent qu'elle est constamment alitée. Elle a fait appeler pour la seconde fois M. Boutin, curé d'Uzerche, et l'on a vu un jeune avocat de Tulle, M. Larraud, le 18 mars à Brives, pour continuer les communications qu'il aurait déjà eues avec la prisonnière. On ne doute pas aujourd'hui que l'affaire ne soit portée aux premières assises de la Corrèze, si des événements imprévus ne viennent pas déranger ce classement.

— La plupart des poursuites qui, depuis la nouvelle jurisprudence de la cour de cassation, avaient été intentées pour fait de duel, avaient été suivies d'acquiescement. Le jury de Seine-et-Oise vient de consacrer cette jurisprudence par un verdict de culpabilité rendu tout à la fois contre l'un des combattants et contre son témoin. Ce résultat est d'autant plus curieux à signaler que l'accusé avait été provoqué et qu'à trois reprises il avait voulu interrompre le combat dans lequel le provocateur a trouvé la mort.

M. Dubaut, survivant au combat, a été condamné à trois ans d'emprisonnement; M. Bon, l'un des témoins, à deux années de la même peine.

Il est encore à remarquer que le ministère avait abandonné l'accusation dans cette affaire.

— On lit dans la Quotidienne:

« Les députés royalistes se sont réunis aujourd'hui dimanche pour délibérer sur la question politique du jour. Nous ne savons pas quelle opinion a prévalu dans cette réunion, mais nous sommes heureux de pouvoir dire que toutes les voix se sont ralliées à la même résolution. »

Nous n'avons pas les mêmes raisons que la Quotidienne de garder le silence sur les décisions de ses amis; nous dirons donc que les députés royalistes sont résolus à repousser les fonds secrets.

— L'attitude des journaux n'a pas changé. Les Débats, la Presse et les autres feuilles de même opinion qui jurent à leur suite sont hostiles au cabinet du 1^{er} mars au même degré qu'hier. Les organes de la coalition prétendue conservatrice semblent, par leur langage belliqueux, faire prévoir que de la réunion des 221 qui aura lieu ce soir à huit heures sortira la résolution unanime de refuser les fonds de police secrète à M. Thiers.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 24 MARS.

Les premières affaires à Tortoni ont été faites à 83 27 1/2; puis la rente a été offerte à 83 25, et elle a ouvert au parquet à 83 20.

Elle a commencé à monter peu de temps après l'ouverture, et elle a atteint le cours de 83 37 1/2. Il y a eu ensuite une faible réaction, et le dernier cours au parquet a été 83 25.

A quatre heures, la rente était à 83 27 1/2, et on n'avait pas de nouvelles de la chambre.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 24 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure et demie, la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

Les tribunes sont remplies de curieux. La chambre est extrêmement nombreuse.

MM. Raimbault et Sevin-Mareau demandent un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les fonds secrets.

La parole est à M. le président du conseil. (Mouvement.) Messieurs, dit-il, qu'y a-t-il aujourd'hui en discussion? des actes? non; nous venons seulement vous offrir, comme c'est notre droit et notre devoir, des explications que vous accueillerez peut-être.

Deux points ont dû être considérés lors de la formation du nouveau cabinet. Nous avons à les examiner; c'est la marche que nous voulons suivre, c'est l'influence des nécessités sous lesquelles le cabinet s'est formé.

Lorsque S. M. m'a fait l'honneur de m'appeler, je n'avais plus aucune raison de me tenir à l'écart. Les questions d'Ancone, de Belgique et d'Espagne avaient été emportées par le temps. Ne plus servir la couronne, ou me tenir éloigné de la situation, je ne le pouvais pas, et qui m'eût prêté une telle intention eût fait un mensonge. Je serai toujours prêt à servir la couronne, et quoique la situation fût très-délicate, il y aurait eu de ma part une insignifiance à m'en éloigner. (Au centre gauche: Très-bien!)

Trois combinaisons se présentaient: une modification du 12 mai, un rapprochement du 11 octobre, et enfin une combinaison dont le chef eût été l'ancien chef du 15 avril. Messieurs, si j'avais sur ces noms quelque chose de désobligeant à dire, je sais assez le respect dû aux convenances et à d'anciennes relations pour m'en abstenir.

Ceux des ministres démissionnaires qui auraient voulu rester au pouvoir le pouvaient; je le demandai au roi, ma demande ne fut pas agréée. Je m'adressai alors à M. le duc de Broglie; je le connais, je suis resté son ami, j'ai servi près de lui sous sa présidence, et dans la chambre des pairs il a toujours eu la même opinion que moi sur les affaires étrangères. Je me suis adressé aux amis de M. de Broglie, mais il a été impossible de le décider. Il a été invincible, invincible même pour la royauté, et il avait des raisons respectables qu'il m'est interdit de porter à cette tribune.

Messieurs, j'ai pour M. le comte Molé toute la considération qu'il mérite; mais j'ai combattu sa politique, et la fatalité nous a toujours séparés. J'ai soutenu contre lui une lutte devant la chambre et devant le corps électoral même, dans des écrits signés de ma main. Je n'ai pas dû espérer que M. Molé viendrait à moi, mais je n'ai pas dû aller à lui, et mes amis ont déclaré eux-mêmes qu'une pareille combinaison serait immorale et impossible. En y consentant je me serais déconsidéré, car on ne doit pas passer d'un camp dans un autre.

Restait à présenter au roi un cabinet pris dans une nuance intermédiaire. Je le priai de s'assurer qu'un autre cabinet n'était pas possible, que le 15 avril, le 12 mai ne pouvaient pas revenir aux affaires. S. M. m'a fait l'honneur de me déclarer que le 12 mai ne pouvait pas reprendre les affaires; que le chef du 15 avril ne pouvait pas former un autre cabinet. Alors, et sur des instances de la royauté qui m'ont pénétré de reconnaissance, j'ai consenti à me placer à la tête du cabinet. (Mouvement.)

On dit que le cabinet avait laissé en dehors une fraction considérable de la chambre. Cela est vrai, je ne le dissimule pas, je ne veux éluder aucune difficulté. La chambre parlementaire se compose de trois grandes fractions, le centre gauche, formé en partie de l'ancienne majorité, les 221 et l'opposition. Eh bien! si chacune de ces nuances ne veut soutenir qu'un cabinet sorti de son sein, le gouvernement est impossible. Mais, dit-on, il fallait placer le cabinet dans la fraction la plus nombreuse. Messieurs, j'ai fait des démarches par des intermédiaires, elles ont été sans résultat. Je ne pouvais, encore une fois, aller dans un autre camp que le mien. On ne peut faire des transactions de celles qui consistent à passer du faux dans le vrai, ou du vrai dans le faux.

On s'effraie aujourd'hui du mot de transaction, quand nous ne demandons que des choses possibles. Mais la transaction s'est déjà faite, il y a trois ans, et par les mains d'un seul homme. M. Molé présenta la loi de disjonction, elle fut repoussée de la même main; il présenta le lendemain l'amnistie. Dès ce moment une transaction était donc possible. Si elle était possible alors, elle l'est plus encore aujourd'hui; car personne ne demande ni répression, ni amnistie.

Il ne s'agit plus de répression, mais du maintien de ce qui existe. Sur ce point je m'expliquerai franchement. Il n'y a de question en litige qu'une question sur laquelle tout le monde est engagé et qui touche aux lois de septembre. Ces lois couvrent la royauté, la constitution; mais il est un point sur lequel tous les scrupules ne sont pas levés, même parmi les hommes qui ont voté ces lois; c'est la définition de l'attentat. C'est un scrupule à peu près général, et qui s'est manifesté surtout à l'occasion du procès Laity.

Sur quoi disputons-nous? Tout le monde est d'accord sur la question d'ordre. Mais la transaction est tellement dans tous les esprits, qu'elle est déjà dans les questions matérielles. Voyez par exemple les questions industrielles: la première fois qu'on a apporté les lois des douanes à cette tribune, les uns étaient pour la liberté absolue, les autres pour la prohibition absolue. Aujourd'hui on en est arrivé à une protection temporaire, autant seulement que les industries en ont besoin. On n'accorde pas davantage. Pour les chemins de fer, l'état et les compagnies étaient en présence; eh bien! on a transigé, et l'état aide les compagnies. Il n'y a plus d'opinions absolues.

Il est un point sur lequel il existe des divisions sérieuses; je veux parler de la réforme électorale. Sur ce point, la difficulté sera grande dans l'avenir, elle ne l'est pas aujourd'hui. Y a-t-il un adversaire de la réforme qui ait dit: Jamais? Non, Messieurs, personne ne l'a dit. Y a-t-il des orateurs qui aient voulu dire à cette tribune: Aujourd'hui? Aucun. (Réclamations à gauche et surtout à l'extrême gauche.)

Je reconnais que j'ai été trop absolu en disant aucun, j'ai voulu parler des nuances moyennes de la chambre. Je dis donc que la question de la réforme appartient à l'avenir, et que le cabinet doit l'ajourner.

M. THIERS passe aux questions extérieures, et répète que la Belgique, Ancône, l'Espagne soulevaient des questions que le temps a emportées. Il continue ainsi:

Quelle que soit la situation que vous prenez, n'oubliez pas que vous représentez une révolution honnête, mais une révolution. N'oubliez pas qu'il faut qu'elle soit représentée avec dignité au dehors, qu'elle doit l'être, qu'elle a le droit de l'être. Je n'oublie pas, quant à moi, que je suis un enfant de cette révolution, le plus humble de ses enfants.

A gauche: Très-bien!

Au centre: Et moi aussi! et moi aussi!

M. THIERS dit qu'il est éloigné des idées d'absolutisme, mais qu'il est également éloigné des idées de propagande, et qu'il respecte le repos des nations.

Il reste une autre question extérieure, celle qui divise l'Orient. La presque unanimité de cette chambre s'est prononcée pour le maintien de l'empire turc.

Ainsi, les problèmes extérieurs ne sont pas nombreux. Quant à l'intérieur, il n'y a qu'un système possible. La réforme électorale est ajournée, et la définition de l'attentat est une question sur laquelle je défie tous les cabinets de ne pas s'engager.

Mais on a parlé d'engagements secrets. Messieurs, des pactes, il n'y en aura pas d'autres que ceux qui résultent de mes paroles. J'ai été cruellement, douloureusement attaqué dans mes actes. On croyait que je céderais, et que je quitterais les affaires de mon pays. Je me suis contenté de me défendre, et sans bruit, sans étalage.

Messieurs, permettez-moi de vous le dire, je ne crois pas qu'il y ait ici qu'un parti dévoué à l'ordre. Je crois que tout le monde ici veut l'ordre. Il n'y a ici que de bons citoyens, et un cabinet ferme et bien intentionné, s'il est écouté, rendra de grands services. Il n'y a que vingt jours que nous existons, et notre seul acte a été d'avoir prononcé le mot de transaction, ayant le lendemain un gouvernement à former.

Une longue agitation succède à ce discours qui a duré une heure. La séance est suspendue à deux heures et demie.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, après avoir attendu long-temps que le calme se rétablît, commence enfin un discours qu'il interrompt à chaque instant comme un écolier qui a oublié sa leçon. Voici comment il débute:

M. le président du conseil a glorifié les révolutions. Messieurs, les révolutions, pour garder le rang qui leur appartient, ont besoin d'hommes qui lui ressemblent, mais les hommes qui lui ressemblent n'ont pas besoin de révolutions. (Rires et murmures.)

L'orateur continue au milieu du bruit; il dit que la majorité s'est révélée une fois, le jour où le 12 mai est tombé. Dans les 226, il y en avait plus de quarante appartenant au parti conservateur. (On rit bruyamment.) Il dit encore que quand M. Odilon Barrot sera ministre, il n'y aura plus de chef de l'opposition. Qui pourrait se placer à sa tête?

Une voix: Vous.

M. DESMOUSSEAUX: Ce sera M. Garnier-Pagès.

L'orateur demande comment il se fait qu'on ne tienne pas compte des deux membres qui font partie du cabinet et qui appartiennent à la fraction doctrinaire. S'ils ont rompu avec leurs amis, à quel parti appartiennent-ils désormais?

M. DESMOUSSEAUX termine en engageant ses amis à se préparer pour la guerre qu'on leur déclare et vote contre les fonds secrets.

M. DELACROIX lit en faveur du projet un discours que la chambre ne veut pas écouter. Les conversations deviennent même si singulièrement bruyantes, que les sténographes du Moniteur, placés de chaque côté de la tribune, renoncent à sténographier et attendent que M. Delacroix ait cessé de crier inutilement.

M. BÉCHARD lui succède; le silence se rétablit.

M. BÉCHARD dit qu'il n'a pas encore pris de parti définitif sur le projet de loi. Je suis venu, dit-il, avec des dispositions peu favorables. Dans l'état de calme où nous sommes, la nécessité de fonds secrets supplémentaires ne m'a pas paru suffisamment établie, pas plus qu'à l'opposition de gauche. Le cabinet m'a rendu l'usage de ces fonds moins suspect en déclarant qu'il ne serait plus fait de honteuses subventions à la presse. Toutefois une réduction de 200,000 fr. aurait pu changer mes dispositions, si les explications présentées tout-à-l'heure ne m'avaient paru pleinement satisfaisantes.

M. BÉCHARD examine ces explications, et les rapprochant de la situation et de l'adhésion de la gauche, il dit que le cabinet est un ministère non de transaction, mais de transition. (Très-bien! au centre.)

L'orateur demande avec doute si M. Thiers, dans ses sympathies pour l'Angleterre, voudra relever notre marine. Quant à l'intérieur, la situation n'est pas tout entière dans une modification des lois de septembre et dans la réforme. Il demande le complément de l'amnistie, et il attendra les raisons que le cabinet peut faire valoir pour refuser ce complément. Il réclame encore, et vivement, contre le despotisme et la corruption administrative des départements. L'accroissement des charges publiques est encouragée par la multiplication et la disposition arbitraire des emplois publics. Le remède est dans l'abolition d'une centralisation léguée par l'Empire. (Murmures au centre et à gauche.)

M. BÉCHARD continue.

Il est quatre heures.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHÔNE (Aix).

PRÉSIDENCE DE M. OLLIVIER.

Audiences des 17, 18, 19 et 20 mars.

Meurtre et tentative de meurtre. — Affaire des douaniers corses.

Cette affaire, enlevée aux jurés de la Corse et renvoyée, pour cause de suspicion légitime, devant notre cour d'assises, vient de recevoir sa décision.

La polémique dont la conduite des douaniers a été l'objet dans les journaux, et la gravité du crime qui leur était imputé, avaient depuis long-temps éveillé la curiosité publique; aussi un nombreux auditoire se pressait-il dans la salle d'audience.

Voici le résumé des faits contenus dans l'acte d'accusation.

Le 20 mai 1839, vers le soir, le sieur Sisco, tonnelier à Bastia, entra avec sa barque dans le port de cette ville; soumis par le douanier Benso à une visite sévère, il fit d'abord quelque résistance et dit ensuite à Benso : *Fais donc ton métier de sbire.* A ces mots injurieux, Benso dégaina son sabre et fut imité par plusieurs de ses camarades. Quelques marins s'interposèrent entre les douaniers et Sisco, et trois d'entre eux reçurent des coups de sabre. Sur ces entrefaites, survint le nommé Rosso, parent de Sisco, qui s'avança armé d'un stylet vers Benso et tâcha de le frapper. Ce serait en ce moment qu'au dire de quelques témoins, le capitaine Pourcelot serait arrivé sur les lieux et aurait donné ordre aux douaniers de faire feu sur les marins. Cependant ces ordres, s'ils furent donnés, ne furent pas exécutés, et cette scène finit sans qu'on eût à déplorer aucun malheur grave. Mais le bruit que le capitaine des douanes avait donné l'ordre de faire feu, et que des citoyens inoffensifs avaient été victimes de leurs démarches pacifiques, se répandit bientôt dans la ville, et tous les habitants de Bastia furent à l'instant en émoi. Ils se portèrent en foule devant le corps-de-garde de la marine, occupé par les douaniers; quelques pierres furent lancées sur le poste et plusieurs vitres furent brisées. Les douaniers se présentèrent alors l'arme au bras, et la foule effrayée évacua les abords du corps-de-garde. Bientôt après elle s'approcha de nouveau. Le procureur du roi et le juge d'instruction venaient d'arriver: ils engageaient les douaniers à mettre bas leurs armes, et les habitants à se retirer, lorsque trois coups de feu furent tirés par des douaniers placés sur le rivage, tout près du poste. Un quatrième coup partit de l'intérieur du corps-

de-garde. Quatre personnes furent atteintes; l'une d'elles, le malheureux Calametti, tomba pour ne plus se relever; trois autres, Leonetti, Pellegrini et Guatella, furent blessées. Les douaniers qui ont tiré les coups de feu sont Paoli, Benso, saisi par le commissaire de police au moment où il venait de tirer, et Romano Romani, que plusieurs témoins ont vu également faire feu.

Tels sont les faits qui ont motivé contre le capitaine Pourcelot et les préposés Benso, Romani et Paoli l'accusation de meurtre et de tentative de meurtre.

Dans les débats ces faits ont perdu beaucoup de leur gravité; plusieurs n'ont pas été prouvés. Loin que le capitaine Pourcelot ait donné ordre de faire feu, il a été établi par la déposition de plusieurs témoins qu'il avait fait ses efforts pour calmer l'irritation des douaniers et empêcher qu'ils fissent usage de leurs armes.

Aucun témoin n'est venu attester à la justice que Paoli eût tiré.

Benso et Romani, tout en avouant qu'ils avaient fait feu, ont soutenu qu'ils n'avaient eu recours à leurs armes que pour se défendre et après que plusieurs de leurs camarades avaient été blessés par des coups de pierres; qu'ayant par conséquent agi dans le cas de légitime défense, ils ne pouvaient être coupables.

M. Andreau-Moral, substitut de M. le procureur-général, n'a soutenu l'accusation que contre Benso et Romani, et il l'a franchement abandonnée à l'égard du capitaine Pourcelot et de Paoli. En cela, M. Andreau a donné une nouvelle preuve de cette impartialité intelligente et digne qui le distingue à un si haut degré, et à laquelle chacun se plaît à rendre hommage.

Me Tassy fils, avocat des parties civiles, a fait de vains efforts pour démontrer la culpabilité des accusés. Malgré sa plaidoirie aussi habile qu'éloquente, le verdict des jurés a été négatif sur toutes les questions et à l'égard de tous les accusés. Ceux-ci avaient pour défenseurs Mes Rigaud, Bedarides et Guieu. Ce dernier, chargé de la défense générale des accusés, a épuisé tous les moyens de défense, et a laissé peu à dire à ses confrères qui n'ont ajouté que quelques observations à sa brillante improvisation.

Après avoir acquitté les accusés, la cour les a solidairement condamnés à 29,000 f. de dommages-intérêts, dont 20,000 f. pour la famille de Calametti, 6,000 f. pour Leonetti et 3,000 f. pour Pellegrini.

Faits Divers.

On écrit de Bordeaux, 19 mars :

« Des événements assez graves viennent de se passer dans l'arrondissement de Lesparre. »

« Depuis quelque temps cet arrondissement était le théâtre de vols, de brigandages audacieux. On reconnut bientôt que les malfaiteurs devaient être en grand nombre et qu'ils formaient une véritable association organisée pour commettre leurs crimes. Cette découverte fut suivie d'une autre découverte assez triste. C'est que les voleurs avaient des intelligences dans le pays, et que quelques-uns des habitants des environs de Lesparre leur donnaient asile et partageaient sans doute avec eux le produit de leurs coupables expéditions. Quand la justice crut avoir enfin recueilli des informations assez positives et assez détaillées, elle prit le parti d'agir. »

« En conséquence, des mandats d'amener furent décernés, et jusqu'à présent une quarantaine d'arrestations ont été faites, parmi lesquelles se trouvent malheureusement plusieurs individus de l'arrondissement. Mais comme les prisons de Lesparre sont peu sûres, M. le procureur du roi près le tribunal de cette ville a demandé à M. le procureur-général du ressort de lui envoyer des forces suffisantes pour garantir le maintien de la tranquillité publique et prévenir toute tentative d'évasion des prisonniers. »

« En conséquence, et sur les réquisitions faites par M. le procureur-général de La Seiglière auprès du général commandant la division, un détachement du régiment en garnison à Bordeaux est parti pour Lesparre, où il a dû arriver hier. Plusieurs brigades de gendarmerie ont également été convoquées et doivent concourir à effectuer les arrestations ou les perquisitions qui pourraient être encore nécessaires, afin de purger entièrement l'arrondissement de Lesparre de la présence de tous les malfaiteurs. »

(Guienne.)

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

La Pommade du célèbre Dupuytren, préparée par M. Mallard, pharmacien à Paris, est devenue le cosmétique à la mode. Cette préférence est assez justifiée par son admirable efficacité pour arrêter la chute des cheveux. (Voir nos numéros des 10, 14, 18 et 22 mars.)

BOURSE DE PARIS DU 24 MARS.

Trois pour cent. 85 30

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1382) Le samedi vingt-huit mars courant, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en agencements et rayonnages en sapin, bureau, poêle en fonte, chaises, banques, balances, romaine, mécanique à broyer les couleurs, mortier en fonte, une grande quantité de tonneaux et de bombonnes, et divers articles de droguerie pour la peinture. POUZON, huissier.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE.

PLUSIEURS MAISONS DE CAMPAGNE avec clos, salles d'ombrage, à Mon-Plaisir (Villeurbanne), et sur la rive droite de la Saône, dans les prix de 15 à 100,000 fr.

S'adresser à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n^o 7, chargé du placement de divers capitaux sur hypothèque.

A VENDRE.

UNE PETITE MAISON avec clos de soixante-cinq à cent trente ares, bien complanté, au lieu du Moulin-à-Vent, commune de Vénissieux.

S'adresser audit M^e Bertin, notaire.

ANNONCES DIVERSES.

(8178) A vendre.—Le titulaire d'UNE PHARMACIE, désirant se retirer, offre de céder son établissement situé dans un bon quartier de Lyon, et produisant des bénéfices avantageux à l'acquéreur.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Gourdon, place Louis XVI, n^o 8, aux Brotteaux.

A louer à la Saint-Jean.

VASTES MAGASINS au rez-de-chaussée.

A louer ensemble ou séparément.

JOLI APPARTEMENT de neuf pièces, au 1^{er}, fraîchement décoré, avec trois caves et deux greniers.

S'y adresser, place de l'Ancienne-Douane, n^o 2, quai de Bondy.

A louer à la Saint-Jean.

JOLI APPARTEMENT fraîchement décoré, au 2^e, composé de sept pièces, deux cabinets, cave et grenier, situé rue Tramassac, n^o 26.

S'adresser à M^{me} Ray, dégraisseur, même rue, n^o 24.

ON A PERDU jeudi, au sortir de l'Abattoir, UN CHIEN DE BERGER noir, à poil ras, les quatre pattes jaunes, les oreilles coupées. Il porte un collier garni de crins rouges. Il répond au nom de *Malbroug*. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rendre chez M. Millat, à la Part-Dieu, aux Brotteaux. Il y aura récompense. (8170)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots.—Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n^o 11.

Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

BIBERONS,

BOUTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

PHARMACIE DE VERNET

Place des Terreaux, 13.

LES BISCUITS

DEPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux. (2129)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

(2395) COMPAGNIE DES BAINS DU RHÔNE.

Le directeur-gérant des Bains du Rhône a l'honneur de prévenir le public que les billets de bains de l'ancien établissement seront reçus par lui, à compter de ce jour jusqu'au vingt-cinq juin mil huit cent quarante.

UNE MAISON DE COMMERCE

EN PLEINE ACTIVITÉ

désirerait trouver UN BAILLEUR DE FONDS à titre de commandite. Au besoin, on pourrait employer le commanditaire. On peut donner tous les renseignements désirables.

S'adresser chez M. Bergier neveu, marchand de couvertures, rue Grenette. (8180)

(8176) M. BAILLY, artiste pédicure, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'attacher sa clientèle à l'établissement des Bains du Rhône qui vient de s'ouvrir. On est assuré de l'y trouver à chaque instant du jour. Sa fille est également attachée à l'établissement pour les dames et demoiselles dont les pieds auraient besoin de son ministère.

Changement de Domicile.

Le sieur DIOT, constructeur de machines et chaudières à vapeur, chaussée Perrache, a l'honneur de prévenir qu'il vient de transporter ses ateliers de construction rue Mazard, près la Manufacture des tabacs, et quai de la Charité; il a agrandi ses ateliers de manière à pouvoir livrer au commerce une machine avec sa chaudière et accessoires tous les quinze jours, quels que soient la force et le genre.

Il fait aussi, indépendamment des machines, les chaudières en fer et en cuivre et tout ce qui a rapport à la chaudronnerie. (8162)

Classe d'Enseignement supérieur POUR LE PIANO,

D'APRÈS LA MÉTHODE DU CONSERVATOIRE DE PARIS, TENUE PAR M. A. BILLET.

Prix : 100 francs pour six mois.

Il y aura trois leçons par semaine de onze à une heure, les lundis, mercredis et samedis, dans les salons de Mme David, rue Boisson, 6, au 2^e étage.

On peut s'inscrire chez Mme David. (8179)

MM. LEGRAS et PALLANDRE, venant de faire de fortes acquisitions de matières premières pour la fabrication de l'horse bread ou pain de cheval, et ayant obtenu une diminution sur les prix, préviennent MM. les propriétaires de chevaux qui sont appelés à faire consommer cette nouvelle nourriture qu'ils viennent de réduire le prix à quarante centimes le kilogramme pour Lyon et ses faubourgs, quarante-cinq centimes pour les villes voisines, et cinquante centimes pour les villes éloignées. (8160)

Plantes et Fleurs.

Le sieur MARTIN, jardinier-fleuriste, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il vient d'arriver dans cette ville avec une très-belle collection de plantes à fleurs et autres en tous genres; collection de roses des plus rares, anémones, renoncules en premier choix, œillets flamands et dahlias; toute espèce de graines de fleurs et de chou-fleurs en première qualité; collection de mûriers de toutes espèces.

Son magasin est petite rue Mercière, n^o 13. (8177)

L'ÉPARGNE. — ASSURANCES FIXES.

Dots pour les deux sexes et affranchissement du service militaire.

ADMINISTRATION CENTRALE :

A Paris, rue Lepelletier, 21; à Lyon, rue Saint-Côme, 8.

Banquiers : MM. J. LAFFITE et C^o.

L'ÉPARGNE, Compagnie à primes fixes, n'a rien de commun avec les compagnies mutuelles. Elle garantit intégralement les sommes assurées, qui seront payées immédiatement, ainsi que cela a eu lieu pour les services antérieurs. Suivant le vœu des assurés, ils versent les primes par mois, trois mois, six mois, par année ou une fois pour toutes.

Les assurances pour l'affranchissement militaire sont reçues, pour Lyon, jusqu'au jour du tirage au sort.

Notaire de la Compagnie : M^e QUANTIN, quai Saint-Antoine, 11. (7300)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs de quelque nature qu'elles soient est toujours chez M. Macors, rue Saint-Jean, n^o 30.— On y trouve également en dépôt : le SIROP DE LAMOUROUX, l'ELIXIR DU DOCTEUR GUILLIÉ, les PATES PECTORALES de GEORGÉ, d'Épinal, et de REGNAULD, de Paris. (2785)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.